



## Introduction : la fonction des protocoles actifs de sécurisation des scolaires (P.A.S.S.) :

**Ils visent à définir les conditions dans lesquelles une séance ou une leçon peut respecter les principes et les règles de sécurité active et passive maximales.**

Ils visent à aider les enseignants d'E.P.S. à encadrer les sports de nature dans l'enseignement disciplinaire, dans l'animation des activités de l'Association sportive, des Sections Sportives Scolaires, des enseignements relatifs aux formations qualifiantes concertées et tout autre dispositif recourant aux sports de nature.

En conséquence, ils ne doivent pas être perçus comme une entrave ou une contrainte à la pratique professionnelle mais plutôt comme une ressource devant alimenter des gestes professionnels déjà confirmés chez certains ou à adopter pour ceux qui en seraient dépourvus. Dans ce sens, ils doivent permettre le plein déploiement des potentialités éducatives portées de façon irréductible par les activités de pleine nature.

L'idée centrale de toute démarche commune à ces activités, est de permettre d'éduquer les élèves, futurs citoyens pratiquants les sports de nature, à la prise de risque calculée et réfléchie dans l'engagement raisonné dans la pratique de chacune de ces spécialités.

Elle suppose que les élèves puissent être confrontés ou plus exactement « exposés » à des situations présentant un risque subjectif réel dans des conditions de sécurité drastiques contrôlées de façon permanente par l'enseignant.

Pour l'enseignant, le partage de l'attention et l'absence d'un contrôle visuel permanent direct sur les élèves, exigés par les contraintes des lieux de pratique de pleine nature et la nature même de l'activité de déplacement, exigent de sa part d'être en permanence au sommet de la chaîne de contrôle. Elle ne doit jamais lui échapper. Toute rupture dans cette chaîne de contrôle engage totalement sa responsabilité professionnelle.

La notion de chaîne de contrôle, comme celle de chaîne de sécurité, génère deux conséquences :

- sa résistance dépend de son maillon le plus faible. L'accidentologie dans les sports à risque nous enseigne ici que les comportements des usagers sont les premiers responsables des accidents. A l'école, dans les activités physiques à risque, cela revient à reconnaître ipso facto que les élèves incarnent ce maillon faible par nature : ils sont là pour apprendre, leur compétence sont en cours de construction, et pour reprendre l'expression de M. Durand, la spécificité de cet apprentissage réside dans le paradoxe suivant : "ce qu'il faut apprendre à faire, il faut le faire pour l'apprendre". Il construit des compétences dans des environnements plus ou moins impressionnants mais forcément marqués émotionnellement. Ce marquage émotionnel peut altérer plus ou moins fortement le jugement, la décision donc la prise de risque réfléchie car le rôle facilitateur des émotions ne le devient qu'avec l'expertise et l'expérience.
- Cette chaîne suppose également une série de contrôles partagés. Ils peuvent opérer de plusieurs façons. Dans les deux modes opératoires possibles, soit l'enseignant est en deuxième rideau du contrôle (les élèves contrôlent dans l'ombre d'un contrôle professoral permanent, donc sous le regard avisé et scrupuleux de l'enseignant qui regarde le respect de la chronologie des opérations mais aussi leur nature donc leur maîtrise); soit il est en bout de chaîne (les élèves font ensemble puis se soumettent volontairement au contrôle de l'enseignant quand ils jugent que leur propre contrôle est achevé).

L'autonomie à l'école, précisément dans les activités à risque, et en ce domaine plus qu'en tout autre, n'est toujours que relative. L'autonomie peut être vue comme une balance "dépendance-indépendance" des élèves que l'enseignant doit peser pour l'équilibrer en permanence. Cette perspective rend visible le fait que l'indépendance des élèves n'est jamais totale vis à vis de l'enseignant qui en conserve, par sa mission, la responsabilité. Nous parlerons donc dans les activités à risque « d'autonomie surveillée ». Dans le cadre scolaire, même quand les compétences sont reconnues et attestées (exemple des passeports et autres brevets de sécurité validés par l'enseignant), les élèves évoluent dans cette autonomie surveillée donc obligatoirement contrainte. Tous les protocoles de sécurité (avec l'activation de la notion de cordée, d'encordement mutuel pour faire vivre en actes une co-responsabilité dans un co-contrôle soumis à l'enseignant avant de démarrer) vont dans ce sens.

*N.B. En conséquence, placer un élève au sommet de cette chaîne de contrôle sous prétexte d'autonomie est ABSOLUMENT irrecevable dans les activités à RISQUE, qui sont tout sauf neutres, sur les plans émotionnel, personnel et sécuritaire.*

Dans cette perspective, la délégation ou la dévolution accordée à des élèves responsables et responsabilisés ne peut se comprendre que dans le cadre d'une construction explicitement progressive d'une autonomie qui restera « surveillée » dans le cadre scolaire. Ce qui revient à dire, qu'en aucun cas, l'élève ne peut se substituer à l'enseignant dans un contrôle nécessaire à la pratique en sécurité.

Enfin, ces protocoles de sécurité résultent de l'analyse de l'accidentologie dans les sports de nature et des retours de la cellule juridique du rectorat sur des cas concrets.

Ils ont été conçus pour rester évolutifs après que leur valeur d'usage ait été testée in situ avec les élèves. Ils présentent volontairement deux niveaux d'écriture : des recommandations générales de sécurité d'une part ; des préconisations relatives aux techniques de sécurité elles-mêmes d'autre part. Ces protocoles actifs de sécurité scolaire, comme document d'accompagnement des pratiques professionnelles, ont vocation à proposer dans leurs versions ultérieures, ces deux niveaux d'écriture pour toute activité qui les rendent nécessaires, à l'image des premières propositions formulées en escalade.

Nous tenons à remercier les professeurs de sport du CREPS Rhône-Alpes (Site de Vallon Pont d'Arc) et du Pôle ressources national des sports de nature (PRNSN) ainsi que les cadres techniques de certaines fédérations délégataires pour leur contribution experte dans l'élaboration, à partir de regards croisés, du contenu de ces protocoles. Ce document témoigne d'une collaboration inter-ministérielle riche, féconde et vouée à le rester.



<p><b>Préambule :</b> Les problématiques de responsabilités peuvent provenir de plusieurs facteurs : le matériel, le nombre d'encadrant, la non prise en compte de la météo, du manque d'adaptation de l'itinéraire aux capacités des élèves, de la méconnaissance des capacités des élèves, d'un manque d'informations, d'une place peu adéquate de l'enseignant au moment de l'évènement. Cela peut engendrer des responsabilités administratives, pédagogiques, civiles voire pénale.</p>		
Texte encadrement.	<p><b>Code de l'action sociale et des familles (arrêté du 25 avril 2012).</b>  <b>Pour les élèves de moins de 12 ans : 2 accompagnateurs à partir de 13 élèves.</b></p>	
Encadrement Et particularités des contextes	<p>Encadrement conseillé.</p> <p><b><u>Contexte 1 : Déplacement sur la route menant au site de pratique :</u></b>                  Anticiper et organiser les déplacements sur la route aucune prise de risque ne doit être prise par les élèves sur ces temps (doubler ses camarades, monter sur un trottoir en cabrant, zigzaguer, freiner violemment, dérapier...) Se positionner en file indienne. 1 enseignant + 1 accompagnateur si 1 VTT par élève.  <b><u>OU</u></b>                  1 enseignant pour la classe si un VTT pour 2 élèves.                  Le Vététiste à droite et le marcheur à gauche. Avancer à l'allure du marcheur.                  Eventuellement marcher avec le VTT à la main sur un trottoir.                  Gilets conseillés.</p> <p><b><u>Contexte 2 : Fonctionnement en randonnée :</u></b>                  1 enseignant et 1 adulte pour la classe. 1 VTT par élève conseillé.</p> <p><b><u>Contexte 3 : Fonctionnement en atelier (Maniabilités, slalom, cross...)</u></b> Lieu de pratique : (cours, parc, stade,...)                  Un enseignant pour la classe. 1 VTT par élève possible ou 1 VTT pour 2 élèves conseillé.                  Un accompagnateur si besoin.</p>	
Généralités Commune à l'ensemble des contextes :	<b>AVANT</b>	<b>PENDANT</b>
Le matériel	<p><b>Contrôler</b> visuellement les VTT et les casques.</p>	<p><b>S'équiper de haut en bas :</b>                  - Casque réglé et ajusté sur la tête pour toute la séance.</p>



VTT

	<p>Vérification du cahier d'entretien EPI pour les casques (normes en vigueur EPI et CE). Trousse 1<sup>ers</sup> soins et kit de réparation, carte du secteur emprunté. Moyens pour joindre les secours. Gilets si le tracé passe par une route conseillés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Choix du VTT par rapport à la taille.</li> <li>- Réglage hauteur de la selle.</li> <li>- Contrôler la pression des pneus.</li> <li>- Contrôler le serrage des roues.</li> <li>- Tenue adaptée.</li> <li>- Bouchon de cintre.</li> <li>- Prendre de l'eau.</li> </ul> <p>Co-vérification (avec son partenaire) puis se présenter à l'enseignant pour validation.</p>
Météo	<p><b>S'informer</b> sur la météo à venir.</p>	<p><b>Analyser</b>, réévaluer son itinéraire, sa séance au regard de ce qui est rencontré.</p> <p><b>Adapter</b> son organisation (changement de lieu, d'itinéraire, prendre une échappatoire prévu voire renoncer).</p>
Itinéraire et difficultés	<p><b>Concevoir</b> une séance adaptée au niveau des élèves.</p>	<p><b>Adapter</b> en cas de manque de réussite des élèves (modifier son itinéraire ou ses ateliers).</p>
Elèves	<p>S'informer voire <b>Valider</b> le niveau de ses élèves et leurs capacités (indispensable pour partir en déplacement ou randonnée).</p> <p>Etablir un code de communication et d'alerte avant de partir.</p>	<p><b>Vérifier</b> les capacités des élèves. Consacrer un temps diagnostique pour entreprendre un déplacement.</p> <p>Les prérequis pour partir :</p> <p>Freinage : dissocier les 2 freins, doser le freinage et réaliser un freinage d'urgence. Il est conseillé d'être capable de se mettre en position de base (debout sur le vélo, tenir les 2 freins et positionner les 2 pédales à l'horizontale) afin de maîtriser son équilibre.</p> <p>Connaissance du code de communication sur la route.</p> <p>Protocole en cas de chute ou de problème mécanique lors d'un déplacement sur une route.</p>



VTT

<p>Le tracé et ses difficultés</p>	<p><b>Connaitre</b> et <b>Reconnaitre</b> le sentier et les lieux traversés.  <b>Anticiper</b> des échappatoires.          Anticiper les passages techniques (arrêt, explications, parade de l'enseignant...).</p> <p>Vérifier l'autorisation des sites empruntés.</p>	<p>Priorité aux piétons, cavaliers...</p> <p><b>Ne pas hésiter à</b> prendre une échappatoire en cas de problème (santé, mécanique, difficultés techniques, changement climatique).          Arrêter le groupe à l'approche d'une difficulté technique pour donner les consignes, présenter la difficulté et augmenter la vigilance des élèves). Voire se mettre en parade, faire découvrir à pied la zone.          L'élève doit pouvoir avoir le choix de renoncer à ce passage (passer à pied).</p> <p>Protocole face à un passage difficile en atelier maniabilité ou slalom vitesse voire en randonnée si cela paraît indispensable à l'enseignant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Consignes techniques</li> <li>• Donner le choix à l'élève de passer à pied ou de l'éviter en passant à côté.</li> <li>• adaptation de la hauteur de la selle</li> <li>• organiser les rotations</li> <li>• découverte des difficultés à pied.</li> <li>• mise en place de pareur si besoin.</li> </ul>
<p>Informé,  <b>Prévenir</b></p>	<p><b>Informé</b> l'établissement par la vie scolaire du lieu, du tracé où va se dérouler la séance.          Laisser une trace de l'itinéraire qui sera réalisé à l'établissement.</p>	<p>Déterminer et informer les élèves du lieu d'évolution, des limites à respecter, des points de regroupement.</p>
<p>Position de l'enseignant</p>	<p><b>Organiser</b> les rôles entre l'enseignant et les élèves voire les accompagnateurs.</p> <p>Connaitre le protocole en cas de blessures :  <b>Protéger, Secourir, Alerter, Renseigner.</b></p>	<p>L'enseignant sera devant en descente pour <b>lire</b> une modification du terrain et annoncer le danger aux élèves (arbre en travers, éboulis...).</p> <p>L'enseignant sera en priorité derrière, en montée et sur les portions de route, pour résoudre les problèmes mécaniques et pour encourager ses élèves.</p>



VTT

		<p>Les traversées de route seront réalisées à 2, un qui devance le groupe et le second qui fera traverser le groupe. Ce rôle incombe plutôt à l'enseignant.</p> <p>Sur des ateliers de maniabilité : les élèves doivent savoir où se trouve l'enseignant avec précision. Soit sur un atelier nécessitant une parade. Soit au centre du dispositif et connu de tous.</p>
L'environnement traversé	Donner les consignes de respect de l'environnement avant de s'engager.	<b>Environnement</b> Réduire au mieux l'impact de notre passage ( <b>zéro déchets</b> ) et faire respecter les zones sensibles. <b>Refermez les clôtures derrière soi...</b> Rester silencieux pour respecter le lieu.



PASS

Remerciements à **Xavier Droguet** (Clg de Vernoux en Vivarais), **Fabien Cayron** (Clg de Montpezat sous Bozon), **Denis Poussin** (Lyc Frison Roche de Chamonix), enseignants EPS de notre académie.